

## Pierre Gerbet, Le couple franco-allemand et l'Europe

**Source:** Pierre Gerbet, Institut d'études politiques de Paris, Paris (2005).

**Copyright:** (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/pierre\\_gerbet\\_le\\_couple\\_franco\\_allemand\\_et\\_l\\_europe-fr-1a00a313-d581-4b5a-aeab-ca9d18bedafb.html](http://www.cvce.eu/obj/pierre_gerbet_le_couple_franco_allemand_et_l_europe-fr-1a00a313-d581-4b5a-aeab-ca9d18bedafb.html)

**Date de dernière mise à jour:** 08/07/2016



## Le couple franco-allemand et l'Europe

par Pierre GERBET, professeur émérite des Universités à l'Institut d'études politiques de Paris.

Le rapprochement entre la France et l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale a permis la création des Communautés européennes. L'action conjointe des deux pays a contribué, de façon souvent décisive, au développement de celles-ci et à l'institution de l'Union européenne. Toutefois, durant un demi-siècle, la solidité du couple franco-allemand et sa capacité d'action pour l'organisation de l'Europe ont connu des périodes très contrastées, où le rôle des dirigeants a été décisif.

### 1. La création des Communautés européennes

C'est Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, qui prit l'initiative historique, le 9 mai 1950, de réconcilier la France et l'Allemagne dans le cadre d'une organisation européenne solide. Inspiré par Jean Monnet, il offrait à la jeune République fédérale d'Allemagne (RFA) d'entrer, à égalité de droits, dans une communauté européenne supranationale, limitée pour commencer au charbon et à l'acier et ouverte à l'adhésion d'autres pays. C'était un tournant décisif de la politique française, passant de la méfiance envers l'ennemi héréditaire à la réconciliation et au partenariat pour l'intégration européenne. Pour le chancelier Adenauer, qui accepta immédiatement, c'était le moyen pour l'Allemagne de sortir de sa situation de pays vaincu et d'obtenir l'égalité des droits. C'était l'ancrage de l'Allemagne de l'Ouest dans l'Europe occidentale et un gage de stabilité pour la jeune démocratie de Bonn. Pour la formation de l'Europe unie c'était une étape décisive : après la simple coopération au sein de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) et du Conseil de l'Europe, on trouvait enfin une formule permettant de dépasser les souverainetés nationales et de mettre sur pied des institutions communes.

La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) peut ainsi être instituée par le traité de Paris du 18 avril 1951. L'Italie d'Alcide de Gasperi avait accepté avec enthousiasme, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg avec circonspection. La Grande-Bretagne avait refusé, n'acceptant pas la supranationalité. Ainsi se trouvait formée l'Europe des Six, où la France et l'Allemagne avaient un poids déterminant, mais non exclusif en raison d'un système de pondération qui leur permettait de donner l'impulsion mais non de dominer les autres pays, à la Haute Autorité comme au Conseil spécial de ministres. A la CECA, Français et Allemands, d'accord sur l'importance politique majeure de l'entreprise, ne s'entendaient pas toujours sur les aspects techniques en raison d'intérêts divergents. Mais ils apprirent à travailler ensemble.

Lorsque, avec la guerre de Corée, le réarmement de l'Allemagne s'avéra nécessaire pour la défense de l'Europe occidentale, la méthode communautaire fut à nouveau proposée par la France avec le projet d'armée européenne pour les Six de la CECA. Ni le gouvernement français, ni le chancelier Adenauer ne voulaient d'armée nationale allemande, le premier à cause de souvenirs historiques, le second car il y voyait un danger pour la démocratie de Bonn. D'où le traité instituant la Communauté européenne de défense (CED) du 27 mai 1952. La création d'une armée impliquant une autorité politique pour en disposer, les Six firent établir un projet de Communauté politique européenne (CPE) où l'influence allemande se traduisit par un texte de caractère fédéral. Ainsi, très rapidement, l'intégration serait poussée du niveau économique au niveau politique. C'est alors que la position française se modifiera avec des réticences, puis le refus de ratifier le traité CED, cependant accepté par ses partenaires, entraînant l'abandon du projet de Communauté politique. Le revirement français s'expliquait par la crainte d'une supériorité militaire allemande au sein de l'armée européenne, la France étant engagée en Indochine, et surtout par le refus de voir porter atteinte à la souveraineté française et à l'unité de son armée. Pour le chancelier Adenauer, dont la politique se trouvait désavouée, le coup était dur et les rapports franco-allemands s'altérèrent. Finalement, l'Allemagne retrouva une armée nationale – ce que les Français avaient voulu éviter – mais encadrée dans l'OTAN et surveillée par l'Union de l'Europe occidentale (UEO), créée comme « habillage européen » au réarmement atlantique de la République fédérale. La grande ambition franco-allemande pour l'Europe disparaissait. Les possibilités d'intégration politique et militaire s'éloignaient pour longtemps.

C'est dans le domaine économique que la relance de l'Europe restait possible. L'initiative ne pouvait venir ni de la France peu crédible après son rejet de la CED, ni de l'Allemagne, déçue et désormais méfiante. Jean

Monnet s'adressa à Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères de Belgique. Celui-ci, avec ses collègues Joseph Bech, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Luxembourg et Johann Willem Beyen, qui partageait alors avec Joseph Luns le poste de ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, élaborèrent le mémorandum Benelux, adopté par les Six à la conférence de Messine (1er-2 juin 1957). C'était un compromis entre les positions divergentes de la France d'un côté, de l'Allemagne et du Benelux de l'autre. Pour les Allemands et les Néerlandais, il s'agissait de dépasser l'intégration sectorielle du charbon et de l'acier et d'étendre le marché commun à l'ensemble de l'économie, ce que les Français redoutaient, en raison des habitudes protectionnistes et de recours à l'aide de l'État, de la lourdeur des charges fiscales et sociales et de la fragilité de la monnaie. En revanche, ce que la France souhaitait, c'était d'étendre l'intégration sectorielle à l'énergie nucléaire, domaine où elle était très en avance sur ses partenaires. Mais ceux-ci n'étaient pas intéressés, n'ayant pas les moyens nécessaires, comme les pays du Benelux et l'Italie, ou étant hostiles – comme les Allemands – à tout nouveau « dirigisme supranational » restreignant la liberté d'action des entreprises.

Dans la négociation des traités de Rome, qui seront signés le 25 mars 1957, menée habilement par Spaak, la solidarité franco-allemande joua un rôle essentiel. Les obstacles majeurs furent levés par des rencontres au sommet entre le chancelier Konrad Adenauer et le président du Conseil français Guy Mollet. Adenauer faisait un choix politique, considérant que la voie économique était alors la voie la plus réaliste pour atteindre l'unification politique de l'Europe et passait outre aux réticences des milieux économiques allemands. C'est ainsi que la France put obtenir que le marché commun général ne soit pas une simple zone de libre échange, mais une véritable Communauté économique européenne (CEE), comportant une union douanière avec un tarif extérieur commun (TEC) relativement élevé, une politique agricole commune, l'association des territoires d'outre-mer (souhaitée également par les Belges mais que les Allemands considéraient comme une charge financière et un héritage du « colonialisme »), mais sans l'égalisation préalable des charges sociales. En revanche, l'Allemagne, comme les autres partenaires, était très réticente à l'égard de la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom), préférant acheter aux États-Unis le combustible et les brevets, et réduire de beaucoup la portée de cette nouvelle Communauté, s'opposant à ce qu'elle ait des activités industrielles (dont une usine de séparation isotopique pour la production d'uranium enrichi) et même qu'elle puisse planifier la recherche. Toutefois, la France gardait la possibilité d'utiliser l'atome à des fins militaires alors que l'Allemagne y avait renoncé avant son réarmement et que les autres partenaires n'en auraient pas eu les moyens.

Sur le plan institutionnel, il n'y eut pas de désaccord entre la France et l'Allemagne, la notion de supranationalité étant en recul dans les deux pays, le gouvernement français ne voulant pas retomber dans la querelle de la CED et le gouvernement allemand ne tenant pas à déléguer une partie de sa souveraineté retrouvée. Chacune des deux Communautés nouvelles comportera une Commission indépendante (et non une Haute Autorité) chargée d'appliquer les traités et de faire des propositions, le pouvoir de décision étant réservé désormais au Conseil des ministres nationaux statuant soit à l'unanimité, soit au vote majoritaire, le nombre de voix étant pondéré de façon à ce que les autres pays soient protégés contre un éventuel bloc franco-allemand. L'Assemblée parlementaire et la Cour de justice devenaient compétentes pour les trois Communautés.

## **2. La mise en œuvre des Communautés à Six**

Revenu au pouvoir le 1er juin 1958, le général de Gaulle, qui avait manifesté dans l'opposition à la IV<sup>e</sup> République son hostilité à la supranationalité, pour la CECA et surtout pour la CED, estimait que la Communauté économique, désormais la plus importante des trois, serait profitable à l'économie française et offrirait un cadre favorable au développement de l'influence de la France. Il s'empressa de rassurer le chancelier Adenauer, lui promit le respect par la France du calendrier prévu pour l'ouverture du Marché commun et procéda à cette fin aux réformes financières indispensables. En échange, Adenauer lui donna son soutien contre le projet britannique de grande zone de libre-échange, cependant vivement souhaitée par les milieux économiques allemands et beneluxiens, mais qui aurait dilué l'Union douanière des Six et son potentiel politique.

Jusqu'à la retraite d'Adenauer, en octobre 1963, l'influence franco-allemande fut prépondérante dans le

développement de la Communauté économique avec l'accélération du désarmement douanier pour la réalisation du Marché commun, intérêt essentiel de l'Allemagne, la définition et l'adoption de la politique agricole commune exigée par la France. Les rapports étaient excellents entre le gouvernement français et Walter Hallstein, le président allemand de la Commission CEE, qui mettait en œuvre les dispositions du traité. Dans les autres communautés, la France et l'Allemagne étaient d'accord pour en atténuer le caractère supranational, de Gaulle pour des raisons politiques, Adenauer à cause de l'hostilité des milieux industriels allemands au « dirigisme »; et pour écarter, avec l'appui de l'Italie, les mesures communautaires proposées par la Haute Autorité de la CECA et soutenues par le Benelux. A Euratom, c'est de Gaulle qui imposa le départ du président français Étienne Hirsch, jugé trop fédéraliste, contre l'avis des autres partenaires, dont l'Allemagne.

En ce qui concerne l'Europe politique, les fondateurs des Communautés estimaient toujours – en dépit de l'accident de la CED – qu'elle pourrait se faire progressivement à partir de l'intégration économique et des institutions communautaires. C'est ainsi qu'ils préconisaient la fusion des commissions CEE, Euratom et de la Haute Autorité en une commission unique qui serait investie par l'Assemblée parlementaire comme un gouvernement. De son côté l'Assemblée décidait de prendre le nom de Parlement européen et demandait son élection au suffrage universel.

Pour le général de Gaulle, il n'était pas question de laisser se développer cette tendance supranationale. L'Union politique de l'Europe devait se faire à partir des « réalités », c'est-à-dire des États au moyen de la coopération intergouvernementale. D'où sa proposition en 1961 d'une « Union d'États », pour « harmoniser, coordonner et unifier les politiques étrangères, économiques, culturelles et de défense des Six ». De Gaulle était soutenu par Adenauer qui, pragmatique, estimait que la forme d'unification était moins importante que l'unification elle-même et que celle-ci pourrait se faire à partir d'un noyau franco-allemand. Mais en Allemagne même les résistances étaient très fortes et surtout les pays du Benelux étaient très hostiles. Ils craignaient que les institutions communautaires perdent leur indépendance au profit d'une tutelle intergouvernementale. Surtout les partenaires de la France s'inquiétaient de l'affaiblissement des liens avec les États-Unis d'une « Europe européenne » préconisée par de Gaulle. C'est pourquoi ils subordonnaient leur accord à la participation de la Grande-Bretagne – alors candidate aux Communautés – pour relativiser l'influence franco-allemande, ce que le général de Gaulle voulait justement éviter. Les pourparlers sur l'Union d'États s'arrêtèrent en avril 1962. De Gaulle mit son veto à la candidature britannique le 14 janvier 1963.

Il n'était plus question d'une union politique à Six. De Gaulle chercha alors à resserrer la coopération franco-allemande et accepta la proposition d'Adenauer de sceller la réconciliation franco-allemande par un solennel traité bilatéral, signé à l'Élysée le 22 janvier 1963. Ce traité prévoit une étroite coopération entre la France et la République fédérale dans les domaines de la politique étrangère, de la défense, de l'éducation et de la jeunesse. Il prévoit des consultations pour arriver à des positions communes, en particulier sur les communautés européennes, les relations Est-Ouest, les affaires traitées au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Mais il ne comporte aucun engagement politique. Son efficacité devrait dépendre de la capacité des partenaires à harmoniser leurs positions. Or les divergences entre Paris et Bonn s'accroissaient. En ratifiant le traité de l'Élysée, le *Bundestag* adoptait un préambule qui le vidait de sa substance en lui fixant comme objectifs l'association étroite entre l'Europe et les États-Unis, une armée atlantique intégrée, une Europe unifiée sur le modèle des Communautés européennes et dont la Grande-Bretagne devrait faire partie. Le gouvernement français annonça qu'il n'acceptait pas ces objectifs. De plus, le chancelier Adenauer prit sa retraite en octobre 1963. Une période s'achevait.

Désormais le général de Gaulle avait comme partenaire le chancelier Ludwig Erhard, américanophile, partisan de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, libre-échangiste à l'échelle mondiale, tiède à l'égard des Communautés européennes. Le désaccord était total. Toutefois une coopération efficace se poursuivit, mais uniquement pour mener à bien la réalisation de l'union douanière et de la politique agricole commune (PAC), déjà engagée dans l'intérêt mutuel des deux partenaires. La confiance n'existant plus entre eux, le ministre des Affaires étrangères allemand, Gerhard Schröder, impose la pratique du « donnant-donnant » par l'adoption de « paquets » sur un ensemble de questions pour donner satisfaction simultanément à chaque pays. D'où la nécessité d'une étroite coordination franco-allemande sur ces

problèmes précis, qui fut le moteur de l'Europe des Six.

Ce n'était pas le cas sur les questions politiques. Lorsque, pour établir le financement de la PAC, le président de la Commission propose une réforme élargissant les pouvoirs de celle-ci et ceux du Parlement européen, le général de Gaulle s'y opposa formellement et ouvrit la crise de la « chaise vide » de juillet 1965 à janvier 1966, pour faire plier ses partenaires, allant jusqu'à demander la révision du traité pour réduire l'indépendance de la Commission et instituer un droit de veto au Conseil des ministres. L'Allemagne prit de la tête de la résistance des partenaires de la France. Finalement, un « arrangement » intervint à Luxembourg, les Cinq affirmant leur fidélité au traité et la France la nécessité de maintenir l'unanimité si un État le demandait si des intérêts très importants étaient en jeu. En fait, cette attitude retardera pour longtemps l'extension du vote majoritaire. De même, lorsque Londres présenta pour la seconde fois en 1967, sa candidature pour l'entrée dans les Communautés, le général y opposa un second veto, le 27 novembre, alors que le chancelier Kiesinger y était favorable comme l'Italie et les pays du Benelux. Devant le refus gaullien, les cinq cherchèrent à développer la coopération politique avec la Grande-Bretagne au sein de l'Union de l'Europe occidentale et se refusèrent à toute action nouvelle dans les Communautés.

### 3. Les Communautés élargies

Dans les Communautés des Six, la France et l'Allemagne, si elles étaient d'accord, pesaient d'un poids déterminant. Avec l'entrée de la Grande-Bretagne et d'autres pays, le jeu allait devenir plus complexe.

Georges Pompidou, successeur du général de Gaulle depuis le 15 juin 1969, avait besoin de relancer les Communautés pour satisfaire sa majorité politique et surtout pour obtenir le règlement financier de la PAC. Son partenaire était le chancelier Willy Brandt qui, pour mener son *Ostpolitik*, voulait s'adosser aux Communautés à l'Ouest et rétablir de bons rapports avec la France. Pompidou et Brandt s'entendirent sur un plan de relance : achèvement pour la politique agricole, élargissement avec l'ouverture des négociations avec les candidats, renforcement de l'Europe élargie. La conférence des Six à La Haye (1er-2 décembre 1969) consacra cet accord. Le financement de la politique agricole par des ressources propres fut établi en avril 1970. Les négociations d'élargissement commencèrent le 1er juillet 1970. Elles progressèrent de façon décisive lors de la rencontre du président français avec le Premier ministre britannique Edward Heath, très européen. Les deux hommes se mirent d'accord sur le maintien de l'identité des États nationaux et le vote unanime lorsque des intérêts nationaux importants seraient en jeu. Pompidou s'appuyait ainsi sur un accord franco-britannique pour résister aux aspirations plus ou moins fédéralistes de ses partenaires. En ce qui concerne l'approfondissement, Pompidou et Brandt étaient d'accord pour la réalisation par étapes d'une Union économique et monétaire (UEM) pour 1980.

Mais la France et l'Allemagne divergeaient sur les modalités. La première avait besoin de la coopération monétaire pour soutenir le franc et voulait rester libre de la politique économique et sociale, tournée vers la croissance et le plein emploi, mais de tendance inflationniste, alors que la seconde, avec un mark fort, ne voulait pas supporter les conséquences monétaires de la politique de facilité qu'un partenaire pourrait mener en toute indépendance. Divergence aussi sur le caractère supranational des institutions de l'UEM avec un centre de décision communautaire et une Banque centrale indépendante exigés par les Allemands et refusés par la France au nom de la souveraineté. De plus, devant la crise provoquée en 1971 par l'afflux de dollars, l'Allemagne laissait flotter le mark et la France rétablissait le contrôle des changes. La réduction des marges de fluctuation entre monnaies européennes ne pourra se faire qu'entre le mark, le franc belgo-luxembourgeois, le florin néerlandais et les couronnes scandinaves.

Avec l'entrée de la Grande-Bretagne, un certain trilatéralisme apparut entre celle-ci, la France et l'Allemagne, Pompidou s'inquiétait de la politique de Brandt à l'Est, craignant son rapprochement avec la Russie, et du poids économique et financier croissant de la République fédérale. Aussi cherchait-il à s'appuyer sur la Grande-Bretagne qui paraissait plus proche des Français que des Allemands. France et Grande-Bretagne étaient d'accord pour s'opposer à toute réforme institutionnelle de caractère supranational alors que l'Allemagne voulait développer les institutions communautaires. Lorsque le sommet de Paris (19-21 octobre 1972) réunissant les Six et les nouveaux États membres admis pour le 1er janvier 1973, décide de créer une « Union européenne » pour 1980, le mot fut choisi comme compromis entre le terme de

« Fédération » suggéré par Brandt, et celui de « Confédération » préféré par Pompidou et Heath. D'ailleurs la nature de cette Union n'était pas précisée. Les dissensions s'aggravaient entre Paris et Bonn sur la PAC que les Allemands commençaient à trouver trop dispendieuse comme sur la politique régionale demandée par Londres soutenue par Paris et surtout sur les rapports avec les États-Unis à propos de la crise pétrolière de 1973. Plus qu'une crise franco-allemande c'était l'isolement de la France au sein des Communautés, ses huit partenaires, à commencer par la Grande-Bretagne et l'Allemagne, estimant réaliste de se ranger du côté des États-Unis alors que le gouvernement français défendait le thème d'une « Europe européenne » indépendante de Washington.

Une nouvelle période s'ouvrit en 1974 en raison du changement des trois principaux acteurs. Le 28 février en Grande-Bretagne, le parti travailliste revenait au pouvoir avec le Premier ministre Harold Wilson, beaucoup moins européen qu'Edward Heath, et allait demander la négociation du traité d'adhésion; en 1979, Margaret Thatcher arrive au pouvoir et s'efforça de freiner le développement de la Communauté. En Allemagne, le 16 mai, le chancelier Helmut Schmidt succédait à Willy Brandt. En France, après le décès prématuré de Georges Pompidou, c'est Valéry Giscard d'Estaing, beaucoup plus européen que son prédécesseur, qui était élu le 19 mai président de la République. Ce « trilatéralisme » Paris-Bonn-Londres devenait impossible en raison des réticences britanniques, ce qui ouvrait le champ au bilatéralisme franco-allemand. C'est à cette époque que l'on commençait à parler en France de « couple » entre les deux pays ; les Allemands préférant le terme « tandem ».

Celui-ci reposait avant tout sur les relations amicales entre Giscard et Schmidt, qui s'étaient connus en tant que ministres des Finances. Giscard ne nourrissait à l'égard de l'Allemagne les soupçons de son prédécesseur. Il voulait « passer de la réconciliation à l'entente franco-allemande » au service de la construction européenne. Giscard et Schmidt étaient d'accord sur la nécessité d'ancrer la République fédérale dans un ensemble occidental et de renforcer les Communautés européennes.

Cette nouvelle relance de l'Europe se fit d'abord sur le plan institutionnel. Giscard était partisan d'une Europe des États et ne voulait pas de résurgence de la supranationalité à travers la Commission ou le Parlement. Schmidt moins fédéraliste que ses prédécesseurs aurait toutefois préféré un renforcement de ces organes indépendants, comme le demandaient les partis allemands et la majorité des autres pays partenaires. La solution adoptée au sommet de Paris (9-10 décembre 1974) fut de renforcer le caractère intergouvernemental de la Communauté par la création du Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement, à la place des « sommets » intermittents, se réunissant régulièrement pour faire les choix politiques fondamentaux, à l'image des conseils franco-allemands institués par le traité de l'Élysée. En compensation, le caractère communautaire était renforcé par l'acceptation par la France de l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen, mais sans extension de ses pouvoirs encore bien limités.

Sur le plan économique, les divergences d'intérêts entre la France et l'Allemagne rendaient les progrès difficiles. Toutefois, la politique agricole commune, à laquelle tenaient les Français et que les Allemands trouvaient trop coûteuse, commença à être réformée. Sur le plan industriel, la France aurait voulu une politique commune que les Allemands refusaient comme interventionnisme faussant les lois du marché. Ils acceptèrent cependant des actions communes pour des secteurs mis en difficulté par la crise économique (en particulier pour la sidérurgie). En revanche, une avancée décisive fut obtenue par la proposition franco-allemande de Système monétaire européen (SME) afin d'établir entre les monnaies des États membres des « parités stables mais révisables » avec des marges de fluctuation et des interventions de soutien aux monnaies faibles, permettant d'éviter les dévaluations compétitives et d'assurer une certaine stabilité des taux de change. La Grande-Bretagne préféra rester en dehors du mécanisme en se marginalisant davantage. Le SME était la première étape devant conduire à la monnaie commune.

En politique étrangère, le facteur essentiel fut le rapprochement des positions des deux pays sur les relations avec les États-Unis. Giscard, sans tomber dans l'atlantisme, ne dénonçait pas – comme ses prédécesseurs – l'hégémonie américaine et ne demandait pas à Bonn de faire un choix impossible entre Paris et Washington. Sans faire adhérer la France à l'Agence internationale de l'énergie (AIE) comme ses partenaires de la Communauté européenne à l'invitation de Washington et tout en refusant que la coopération en politique étrangère entre les Neuf soit subordonnée aux consultations transatlantiques, il se rapprocha des États-Unis,

en particulier à partir de 1975 dans le cadre des sommets annuels des pays industriels qu'il avait proposés. De son côté, Schmidt prenait de la distance vis-à-vis des États-Unis, inquiet de leur politique monétaire et nucléaire et de leur politique fluctuante à l'égard de l'Union soviétique menée en écartant les Européens. Ainsi, l'entente franco-allemande permit l'expression d'une position européenne qui ne fut ni alignée sur les États-Unis, ni faible à l'égard de l'Union soviétique. Lors de l'invasion soviétique de l'Afghanistan en 1979, Giscard et Schmidt s'attachèrent à préserver la détente alors que le président Reagan réagissait vivement, avec un embargo des exportations vers l'URSS, et firent adopter par la Communauté des sanctions limitées. Sur les questions du Proche-Orient, Schmidt se rapprocha de Giscard malgré les liens de l'Allemagne avec Israël, ce qui permit au Conseil européen d'adopter, le 13 juin 1980, la Déclaration de Venise affirmant le droit à l'existence et à la sécurité de tous les États de la région, y compris Israël, reconnaissant les droits légitimes du peuple palestinien et proposant des formules de règlements de paix.

Ainsi l'équipe Giscard-Schmidt avait-elle jeté les fondements de ce qui deviendra l'Union européenne avec la création du Conseil européen, l'élection du Parlement européen et le SME. Les deux hommes envisageaient d'achever leur œuvre et de passer à l'unification de l'Europe politique, dont à l'achèvement d'un second mandat présidentiel en France, Giscard aurait pu devenir le Président. Mais il dut quitter l'Élysée le 19 mai 1981. Son successeur, après une période d'incertitudes, allait toutefois poursuivre dans la même direction.

#### **4. L'Union européenne**

François Mitterrand, élu le 10 mai 1981 président de la République française, devait le rester jusqu'au 17 mai 1995, soit pendant deux septennats. Son partenaire allemand a été brièvement Helmut Schmidt puis son successeur à la chancellerie Helmut Kohl, à partir du 1er octobre 1982. Cette nouvelle équipe franco-allemande va jouer un rôle déterminant dans la poursuite de l'intégration européenne.

Dans les deux premières années de son septennat toutefois, Mitterrand avait tenté d'équilibrer le tête-à-tête avec l'Allemagne, qu'il jugeait trop exclusif, en se rapprochant de Londres, comme jadis Pompidou. Allait-on vers un nouveau « trilatéralisme » ? Cela se révéla impossible en raison des exigences de Margaret Thatcher sur la réduction de la contribution britannique et sur la baisse des prix agricoles. Sur ces sujets, Paris et Bonn se rapprochèrent, n'hésitant pas à passer outre au veto britannique en mai 1982. La coopération franco-allemande s'affirma à nouveau, mais plutôt sur la base de la convergence des intérêts immédiats que sur les grands projets pour l'Europe. D'autant plus que des divergences de fond se manifestaient.

La politique européenne du gouvernement socialiste différait profondément de celle de Giscard. Sur le plan économique, Mitterrand voulait garder la maîtrise de la politique nationale pour mettre en œuvre le socialisme en France au sein d'une Europe qu'il jugeait trop libérale. Il réclamait la création d'un « espace social européen », une relance pour lutter contre le chômage et une protection commerciale plus forte à l'égard des États-Unis et du Japon. Ces propositions furent mal accueillies par les partenaires hostiles à des mesures dirigistes. Sur le plan des institutions Mitterrand récusait toute supranationalité et invoquait même l'« arrangement » de Luxembourg de 1966 sur le droit de veto. Aussi l'initiative d'une relance européenne visant le renforcement des institutions et surtout du Conseil européen, la limitation du droit de veto, le développement d'une politique étrangère commune et d'une concertation sur les questions de sécurité, vint-elle des gouvernements allemand et italien. Un « moteur » germano-italien allait-il remplacer le « moteur franco-allemand » ? En fait, le projet souleva beaucoup de réticences. La France et la Grande-Bretagne étaient opposées au renforcement des institutions. L'Italie donnait la priorité, comme la France, au développement de politiques communes. Aussi le Conseil européen de Stuttgart (18-19 juin 1983) dut-il se borner à adopter une Déclaration solennelle sur l'Union européenne sans créer de nouveaux engagements.

Cependant le couple France-Allemagne allait se reformer rapidement avec le tournant de la politique économique française. La relance pratiquée par le gouvernement socialiste à contre-temps de ses partenaires européens se traduisait par le déficit croissant du budget et de la balance des paiements. La France dut avoir recours au soutien monétaire de l'Allemagne en promettant de pratiquer une politique plus rigoureuse. De son côté, Mitterrand n'hésita pas à donner son soutien politique au nouveau chancelier Kohl,

critiqué par les neutralistes de gauche, en prononçant devant le *Bundestag*, le 20 janvier 1983, un discours conseillant aux Allemands d'accepter l'implantation sur leur sol des fusées américaines, pour répliquer à la mise en œuvre de nouvelles fusées soviétiques, intervention qui aida le gouvernement démocrate-chrétien de remporter les élections du 6 mars suivant. D'autre part, le président Mitterrand choisit de ne pas continuer la politique socialiste en sortant du SME et en rétablissant le protectionnisme, et de rester dans le SME et le marché commun grâce à l'aide communautaire et en acceptant de pratiquer une politique de rigueur. L'aide allemande fut alors déterminante. Le couple franco-allemand se reforma et allait jouer un rôle décisif dans l'élaboration de l'Union européenne, après avoir fait adopter par le Conseil européen de Fontainebleau (25-26 juin 1984) les mesures sur le budget et la réforme de la politique agricole, nécessaires pour sortir du blocage des Communautés.

Sur les institutions, Mitterrand s'affirmait désormais très européen. Il approuva en principe le projet Spinelli de Constitution de l'Union européenne adopté par le Parlement européen le 14 février 1984. Les gouvernements n'en firent pas un objet de négociation, mais en tinrent compte pour se décider à réviser enfin les traités communautaires pour instituer l'Union européenne dont le principe avait été adopté en 1972. A la conférence intergouvernementale réunie à cette fin, les intérêts français et allemands ne coïncidaient pas sur les problèmes techniques mais l'impulsion politique des deux pays s'avéra indispensable pour la signature de l'Acte unique européen (AUE) signé les 17 et 28 février 1986 qui prévoyait essentiellement l'ouverture du grand marché intérieur pour 1992, les progrès institutionnels se limitant à l'extension du vote majoritaire au Conseil assorti d'une procédure de coopération avec le Parlement seulement pour les décisions de mise en œuvre du grand marché. La création d'un secrétariat général de l'Union européenne souhaitée par la France et l'Allemagne n'avait pas été acceptée par leurs partenaires, à commencer par les Britanniques, mais le traité consacrait le rôle du Conseil européen.

C'est dans la réalisation de l'espace économique sans frontières que s'affirma l'efficacité du couple franco-allemand. Le président de la Commission européenne, le Français Jacques Delors, était appuyé par le président Mitterrand et le chancelier Kohl et pouvait proposer des mesures hardies pour réformer la politique agricole, régler le problème budgétaire assurant pour cinq ans des ressources suffisantes à la Communauté pour aider par des politiques structurelles les nouveaux pays membres, Espagne et Portugal, comme les plus anciens, Irlande et Grèce. La réalisation du grand marché intérieur impliquait la stabilité des parités monétaires entre les États membres. Grâce au SME, leurs fluctuations avaient été limitées mais au prix de nombreux réajustements et surtout le système était déséquilibré par la force du *deutschemark* sur lequel les pays aux monnaies faibles devaient essayer de s'aligner en augmentant leurs taux d'intérêt. D'où le souhait de la France de partager le pouvoir monétaire par l'adoption d'une monnaie européenne gérée en commun. De son côté l'Allemagne n'envisageait d'accepter l'abandon de sa monnaie nationale que si la monnaie européenne était gérée aussi rigoureusement par une banque centrale indépendante des pouvoirs politiques avec la mission d'assurer la stabilité des prix. A la demande de la France, un comité présidé par Jacques Delors établit un plan d'UEM en trois étapes, approuvé par le Conseil européen de Madrid (26-27 juin 1989) qui décida que la première étape commencerait au 1er juillet 1990 avec la libération totale des mouvements de capitaux, en attendant l'adoption d'un traité par une Conférence intergouvernementale (CIG). Il apparut vite qu'il faudrait aborder aussi le problème des institutions pour la mise en œuvre de l'UEM.

Dans le même temps le rapprochement franco-allemand s'accroissait dans le domaine de la politique étrangère. La République fédérale s'était émancipée diplomatiquement avec la participation, depuis Giscard, aux sommets économiques des pays industrialisés, et son entrée aux Nations unies en 1973. Mais elle avait besoin de la coopération européenne et particulièrement avec la France pour prendre quelque distance avec les États-Unis et développer une politique vis-à-vis de l'URSS plus souple que celle de Washington. Les deux pays se concertaient sur les rapports Est-Ouest. Paris et Bonn résistèrent aux pressions du président Ronald Reagan lors de la crise polonaise de 1981 et limitèrent les sanctions exigées par l'Amérique à l'égard de l'Union soviétique. Dans le domaine de la défense, le rapprochement fut très marqué, les deux pays mettant en œuvre le traité de l'Élysée de 1963 pour les questions de sécurité en Europe. Les divergences de vues restaient cependant importantes, les Allemands ne voulant pas s'écarter du cadre de l'OTAN et les Français refusant d'associer Bonn à la stratégie nucléaire française. Les Allemands auraient souhaité inclure les questions de sécurité dans les compétences de la future Union européenne tandis que Paris s'y refusait – comme Londres – et préférait relancer l'UEO en 1984, en faisant supprimer les dispositions discriminant

l'Allemagne en matière d'armements classiques. Un conseil franco-allemand de la défense fut cependant institué le 22 janvier 1988, et sur proposition du chancelier Kohl une brigade mixte franco-allemande fut créée. Ainsi l'Allemagne et la France avaient ouvert la voie à un début d'autonomie politique et militaire des Européens, encore très limitée par la guerre froide et qui pourra s'affirmer après l'effondrement de l'URSS et la réunification de l'Allemagne.

Le problème de l'Union politique de l'Europe se posa de façon urgente avec celui de la réunification allemande en 1989. Le Conseil européen de Strasbourg (9 novembre) en avait approuvé le principe, mais des inquiétudes subsistaient, en particulier en Grande-Bretagne et en France. Le chancelier Kohl se voulait rassurant et affirmait « la maison allemande ne peut se construire que sous un toit européen ». L'unité allemande ne pouvait se faire sans risque que dans l'unité de l'Europe. C'était aussi la position des principaux partenaires de l'Allemagne, à commencer par la France. D'où l'initiative de Mitterrand et Kohl, le 19 avril 1990, de tenir une conférence intergouvernementale sur l'Union politique pour le renforcement des institutions communautaires et surtout la définition et la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Alors que les points de vue avaient été très différents parmi les États membres, ce sont Mitterrand et Kohl qui, à nouveau, dans une lettre du 6 décembre précisaient leurs conceptions de la future Union politique en fixant des modalités précises et cohérentes.

Le traité de Maastricht sur l'Union européenne du 7 février 1992 consacrait l'UEM dont la France et l'Allemagne avaient été le moteur mais progressait beaucoup moins dans le domaine politique, la France s'étant rapprochée de la Grande-Bretagne pour préserver les indépendances nationales. Helmut Kohl dut accepter une Union en trois piliers : le pilier communautaire élargi à l'UEM, mais où il n'avait pas obtenu l'accroissement des pouvoirs du Parlement, et deux piliers intergouvernementaux pour la PESC et pour la justice et les affaires intérieures (JAI). Aussi demanda-t-il que la conférence intergouvernementale prévue pour évaluer le traité et le modifier si nécessaire, soit fixée à une date précise dès 1996. Mais les circonstances seront alors moins favorables pour renforcer les institutions.

La mise en œuvre du traité sur l'Union européenne rencontra des difficultés. La ratification n'avait été obtenue que de justesse en France (51,04 % de « oui » au referendum alors qu'en Allemagne, si le *Bundestag* avait voté massivement en faveur du traité, des sondages indiquaient qu'une partie importante de l'opinion était réticente ou hostile. De plus que la Cour constitutionnelle avait posé des limites à une accentuation ultérieure de l'intégration politique et que les Länder s'inquiétaient pour leurs pouvoirs et obtenaient une révision de la Loi fondamentale leur donnant droit de regard sur la politique européenne du gouvernement fédéral. Du coup, Kohl allait se montrer plus prudent dans ce domaine jusqu'à son départ de la chancellerie en septembre 1998. Son successeur Gerhard Schröder, socialiste, réélu en septembre 2002, sera surtout soucieux de défendre les intérêts nationaux allemands. D'autant qu'en France, aux élections législatives des 21-28 mars 1993, la droite l'emportait et le président Mitterrand (réélu en 1988) devait cohabiter avec le RPR de Jacques Chirac et prendre comme Premier ministre Édouard Balladur, partisan de l'Europe des États, avec aux Affaires étrangères Alain Juppé, décidé à mettre en œuvre le traité de Maastricht. Puis, le 7 mai 1995, c'est Chirac lui-même, très intergouvernemental, qui revient au pouvoir en étant élu président de la République. Ayant malencontreusement dissout l'Assemblée nationale pour raffermir sa majorité, les élections du 25 mai-1er juin 1997 favorables à la gauche l'obligent à une cohabitation avec le gouvernement socialiste de Lionel Jospin, jusqu'à sa réélection à l'Élysée le 5 mai 2002 et à la victoire de son parti, l'Union pour la majorité présidentielle (UMP) aux législatives du 9-16 mai suivants.

Ainsi, dans les dernières années du XX<sup>e</sup> siècle, dans un contexte rendu difficile par la récession économique et la montée du chômage, l'inquiétude des opinions publiques quant à la finalité et aux modalités de l'intégration européenne, les gouvernements étaient conduits à mettre l'accent sur les intérêts nationaux dans le cadre de l'Union européenne. A cet égard les divergences entre la France et l'Allemagne n'ont permis la formation d'un moteur franco-allemand que par intermittences.

D'abord sur la monnaie unique, acquis essentiel du traité de Maastricht. L'entente franco-allemande sur le principe n'existait pas au même degré sur les objectifs. Pour la France, l'euro devait être l'instrument d'une politique de relance néo-keynésienne pour lutter contre le chômage alors que pour l'Allemagne celui-ci

devait être combattu par des réformes de structure, la politique monétaire devant rester neutre et indépendante des gouvernements. Alors que la France prônait la formation, en face de la Banque centrale européenne (BCE), d'un « gouvernement économique », l'Allemagne s'y refusait au nom de l'indépendance de celle-ci. Finalement, l'Allemagne n'acceptait qu'une formation informelle des ministres des Finances des États de la zone euro, limitée à des consultations, les décisions restant prises par le Conseil Ecofin de tous les membres de l'Union. Une autre cause de divergence était l'adoption d'un « Pacte de stabilité », proposé dès 1995 par l'Allemagne, pour que les États continuent à appliquer les critères de Maastricht après leur entrée dans la zone euro. Sinon, les Allemands craignaient d'avoir à procéder à des transferts financiers et à un accroissement du budget de l'Union. Les Français y voyaient un obstacle à une reprise conjoncturelle, en particulier le gouvernement socialiste. Mais ils durent l'accepter, Chirac faisant ajouter « Pacte de stabilité et de croissance » et obtenant que les sanctions à l'égard des pays défaillants ne seraient pas automatiques mais décidées par le Conseil. Ironiquement, c'est pour faire « suspendre » le Pacte par le Conseil le 28 novembre 2003, que se reconstituera le tandem de la France et de l'Allemagne, les deux pays ne parvenant pas à ramener leurs déficits en deçà de 3 %. En ce qui concerne la BCE, Chirac s'était heurté à Kohl en exigeant que le mandat de président du Néerlandais Wim Duisenberg soit abrégé au profit du Français Jean-Claude Trichet, président de la Banque de France, affaiblissant ainsi la position du chancelier en Allemagne avant les élections qu'il devait perdre.

Sur le budget communautaire, les deux pays se sont trouvés en désaccord, l'Allemagne, principale contributrice nette, demandant une réduction des dépenses de la PAC à laquelle s'opposait la France, sa principale bénéficiaire. La tension fut très vive au Conseil européen de Berlin (24-25 mars 1999) présidé par Gerhard Schröder, récemment élu chancelier, qui dut s'incliner devant l'acharnement de Chirac à défendre les aides communautaires aux agriculteurs. Les deux hommes trouveront un compromis au Conseil européen de Bruxelles (24-25 octobre 2002), Chirac obtenant la sanctuarisation des dépenses agricoles jusqu'en 2013 mais plafonnées malgré le passage de 15 à 27 pays, quitte à limiter les aides auxquelles les nouveaux membres auront droit. En 2003, Chirac réussit à limiter la réforme de la PAC, proposée par la Commission, prévoyant le découplage entre les aides directes et la production, en obtenant des dérogations. Il était cette fois-ci soutenu par Schröder, inquiet pour ses agriculteurs. Quant au montant du budget communautaire, la France était d'accord avec l'Allemagne pour en demander, comme la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Suède, l'Autriche, tous contributeurs nets, le plafonnement à 1 % seulement du PNB, ce qui le rendrait insuffisant pour faire face à toutes les missions que l'Union s'était fixées. Après la crise ouverte par l'échec du référendum français sur la constitution européenne, Chirac affaibli a proposé avec Schröder de porter ce plafond à 1,06 % si cela devait permettre d'atteindre un compromis avec Londres pour le budget de la période 2007-2013.

Sur la PESD instituée par le traité de Maastricht, la France et l'Allemagne étaient d'accord pour en développer le cadre et les moyens. Elles ont pris l'initiative en 1992 de créer l'Eurocorps, auquel adhéreront plus tard la Belgique, le Luxembourg et l'Espagne, considéré comme l'embryon d'une future armée européenne. Mais sur les finalités les divergences subsistaient : la France visant une politique de défense autonome et une « Europe puissance » alors que pour l'Allemagne elle ne devait pas ébranler la cohésion atlantique. Une tension s'est produite lorsque le président Chirac, arrivant au pouvoir, décida de reprendre les essais nucléaires français et de professionnaliser l'armée française en supprimant le service militaire, sans consultation avec l'Allemagne qui conservait la conscription. Puis les deux pays se rapprochèrent, relançant leur coopération bilatérale et définissant un « concept stratégique commun ». Ils demandaient l'intégration de l'UEO – seule organisation militaire européenne – dans l'Union européenne. Mais il faudra attendre le changement de la politique britannique en 1998, avec la rencontre Blair-Chirac de Saint-Malo, pour que les propositions franco-allemandes puissent aboutir à la mise en œuvre d'une politique européenne de sécurité et de défense (PESD) à partir du Conseil européen de Cologne (3 juin 1999) avec les organes militaires de l'UEO, des contingents nationaux disponibles en cas de crise, une Agence européenne d'armements. L'Union européenne a pu ainsi intervenir pour des missions de maintien de la paix en Bosnie, en Macédoine et même en République démocratique du Congo. Des liens avec l'OTAN ont été établis. Il ne s'agit donc pas de se substituer à l'Alliance mais de la renforcer en la rééquilibrant. Ainsi, dans le domaine militaire, c'est le trilatéralisme avec Londres qui avait permis d'avancer.

Ce n'était pas le cas en politique étrangère où le problème des relations transatlantiques restait fondamental.

Alors qu'après les attentats terroristes du 11 septembre 2001 contre New York et Washington, l'Union européenne unanime avait exprimé sa solidarité avec les États-Unis et approuvé l'intervention militaire américaine en Afghanistan, elle s'est divisée lorsque le président Bush a voulu faire de même en Irak en 2002. Il n'y a pas eu de concertation des responsables européens. Tony Blair, dès le début, a appuyé Bush sans réserve alors que Chirac dénonçait l'unilatéralisme de Washington et que Schröder répondait aux aspirations pacifistes des Allemands lors de la campagne pour sa réélection. Le 22 janvier 2003, pour le 40<sup>e</sup> anniversaire du traité de l'Élysée, Chirac et Schröder se déclarent hostiles à toute intervention militaire tout en s'affirmant les promoteurs de l'Europe. Mais le couple franco-allemand ne joua pas de rôle moteur. Bien au contraire. La plupart des autres gouvernements européens, en dépit des manifestations contre la guerre américaine, soucieux de préserver les liens transatlantiques, approuvaient la position de Bush et se disaient prêts à participer à une coalition internationale. Même les pays de l'Europe centrale et orientale candidats à l'Union européenne, ce qui leur a valu d'être vivement rabroués par Chirac. Le couple franco-allemand était d'autant plus isolé dans l'Union européenne qu'il s'appuyait sur le président russe Vladimir Poutine pour constituer le « camp de la paix »... Celui-ci se disloqua après la victoire initiale des Américains et la chute de Saddam Hussein lorsque Poutine, puis Schröder se rapprochèrent de Washington, péniblement suivis par Chirac. La coupure de l'Europe s'atténua avec la prolongation de la guérilla islamiste en Irak, le retrait progressif des troupes de plusieurs pays européens de la coalition, à commencer par l'Espagne, et surtout la nécessité de consolider le gouvernement de Bagdad issu d'élections libres.

## 5. Le Traité constitutionnel

Dans la perspective de l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO), le renforcement des institutions s'avérait indispensable. Il ne peut être réalisé par le traité d'Amsterdam (2 octobre 1997) en grande partie à cause des divergences entre la France et l'Allemagne. Le chancelier Kohl, pour faire reconnaître le poids de l'Allemagne réunifiée, demandait que les votes au Conseil soient acquis à une double majorité, du nombre des États et du chiffre de leur population. Chirac s'y opposait, au nom de la parité franco-allemande, principe de base des Communautés depuis l'origine. Il s'obstina dans cette attitude lorsque, exerçant la présidence de l'Union au second semestre 2000, il négocia dans un climat de tension avec le chancelier Schröder et de revendications entre partenaires soucieux d'obtenir le nombre de voix le plus élevé possible pour les votes majoritaires au Conseil. D'où un traité de Nice (26 février 2001) reposant sur des compromis laborieux et compliquant le mécanisme de décision au lieu de le rendre plus efficace.

C'est alors que Chirac et Schröder se rendirent compte de la nécessité de se rapprocher pour parler d'une seule voix et retrouver une influence en Europe. Les deux hommes se rencontrent fréquemment. Des conseils ministériels franco-allemands sont institués. Le président et le chancelier mettent fin à leur différend sur la politique agricole. Ils dénoncent ensemble l'intervention américaine en Irak. Surtout ils se concertent et présentent des propositions communes à la Convention sur l'avenir de l'Europe qui élabore un traité constitutionnel de l'Union européenne. La France veut renforcer le Conseil en lui donnant un président permanent tandis que l'Allemagne préfère donner plus de pouvoirs au président de la Commission et au Parlement. Les deux pays se mettent d'accord pour proposer les deux réformes conjointes. Sur le vote au Conseil, Chirac accepte désormais la double majorité renonçant à la parité avec l'Allemagne. Il soutient la proposition allemande d'instituer un ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne. Dans le domaine de la Défense, la France et l'Allemagne font accepter la notion de « coopération structurée » permettant à quelques États disposant des capacités nécessaires de mettre en commun leurs moyens pour assurer des missions au nom de l'Union par décision du Conseil. L'influence franco-allemande a été déterminante dans ces différents domaines. En revanche, elle a été beaucoup plus réduite sur d'autres dossiers (définition des compétences, garantie du principe de subsidiarité, espace de liberté, de sécurité et de justice, rôle de l'Eurogroupe). A la conférence intergouvernementale des vingt-cinq États membres chargée d'adopter après modification le projet de la Convention, la France et l'Allemagne, satisfaites du texte, le défendent contre les moyens et petits pays qui redoutent un directoire des grands et veulent augmenter leur poids dans les décisions mais durent faire des concessions sur le relèvement des seuils des majorités qualifiées et le maintien d'un commissaire par État, renvoyant à plus tard le resserrement de la Commission préconisé par Paris et Berlin.

Alors que les deux pays ont été pour beaucoup dans l'élaboration du traité établissant une Constitution pour

l'Europe, signé le 29 octobre 2004, ils se séparent sur sa ratification. En France, Jacques Chirac a choisi le processus référendaire comme pour le traité de Maastricht. Le 29 mai 2005, c'est le « non » qui l'emporte largement avec 54,87 % avec une forte participation de 70 %. Ce refus, prévisible pour la droite nationaliste et l'extrême-gauche, anti capitaliste, s'est trouvé amplifié par le mauvais climat politique et surtout par les difficultés sociales (chômage persistant, stagnation du pouvoir d'achat, inquiétudes pour l'avenir) exploitées par une partie de la gauche pour faire rejeter, au delà du traité, le concept même d'« Europe libérale ». En Allemagne au contraire, la ratification parlementaire a été obtenue à une majorité écrasante. Toutefois, si un referendum – interdit par la Loi fondamentale – avait eu lieu, les sondages indiquent que le résultat aurait été incertain, pour des raisons politiques et sociales assez comparables à celles de la France.

Ebranlé par cet échec, le couple franco-allemand n'en subsiste pas moins en raison des liens très étroits noués entre les deux pays depuis plus d'un demi-siècle. Il n'y a d'alternative crédible ni pour l'un ni pour l'autre. Chirac et Schröder l'ont bien compris qui, dès le Conseil européen des 15-17 juin, ont fait bloc devant Tony Blair sur le budget de l'Union pour la période 2006-2013. C'est aux deux pays, qui tiennent à une Europe politique, à trouver des moyens de sauver les avancées essentielles du traité constitutionnel et donner à l'Union élargie l'efficacité dont elle ne dispose pas avec le traité de Nice, actuellement en vigueur. C'est aussi à l'Allemagne et à la France de réduire leurs divergences et de proposer un projet économique et social dépassant le libéralisme à l'anglaise tout en développant la compétitivité, afin de reprendre contact avec les peuples et mieux les associer aux objectifs et à la vie de l'Union européenne.

Certes, dans l'Europe élargie, la France et l'Allemagne n'ont plus le poids relatif qui leur avait permis, à plusieurs reprises, d'être un véritable moteur de l'intégration européenne. Leur poids a diminué au Parlement, au Conseil et à la Commission. Mais elles peuvent continuer à jouer un rôle d'impulsion. A cet effet le couple pourrait se renforcer en s'ouvrant à une famille de partenaires partageant leurs vues, à commencer par la Belgique, le Luxembourg, l'Espagne, la Pologne.